



Electronic version available at www.fortive.com/suppliers Click on Supplier Code of Conduct

CODE DE BONNE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Révisé en juillet 2016

Fortive Corporation (« Fortive ») est déterminé à promouvoir une norme d'excellence dans tous les aspects de nos activités, ce qui inclut la conduite de toutes nos opérations avec intégrité, le respect des droits des individus et de l'environnement. Nous demandons que les fournisseurs (ainsi que les sous-traitants autorisés) traitant avec les filiales de Fortive et avec Fortive partagent ces engagements. Fortive et ses filiales encouragent vivement chaque fournisseur à respecter les normes suivantes dans toutes les activités afférant directement ou indirectement à Fortive Corporation ou à l'une de ses filiales. Nous évaluerons la conformité de chaque fournisseur par rapport à ces normes pour déterminer s'il doit continuer à bénéficier ou se voir accorder un statut de fournisseur préférentiel. Les fournisseurs ne respectant pas ces normes sont susceptibles d'être déçus de leur statut préférentiel et/ou de voir leur relation commerciale avec Fortive ou la filiale Fortive indiquée résiliée.

En plus des restrictions sur le recours aux sous-traitants qui ont été convenues entre les fournisseurs et Fortive ou la filiale indiquée, les fournisseurs ne s'attacheront pas les services d'un sous-traitant dans le cadre des activités de Fortive ou d'une filiale si le sous-traitant n'a pas reçu un exemplaire de ce code de conduite.

GÉNÉRALITÉS

Les fournisseurs respecteront toutes les lois et réglementations applicables à leurs activités et aux normes de leur industrie, y compris celles pertinentes à la fabrication, tarification, vente, distribution, étiquetage, transport, importation et exportation des marchandises. Sans limiter ces exigences, les fournisseurs s'engagent à ne pas : (A) violer, détourner ou enfreindre les droits de propriété intellectuelle de Fortive et de ses filiales ou de tout autre tiers ; ou (B) pratiquer des activités enfreignant les réglementations et lois applicables relatives (1) aux paiements illicites ou déloyaux, (2) à la concurrence déloyale ou aux pratiques commerciales déloyales et mensongères, (3) à l'environnement, (4) à la santé et à la sécurité, (5) au commerce international, y compris les exportations et les importations, (6) à la confidentialité et à la sécurité des données, (7) au blanchiment d'argent, (8) au travail et à l'emploi, (9) aux contrats avec l'État, ou (10) aux soins et appareils médicaux.

INTÉGRITÉ ET CONFORMITÉ

Les fournisseurs doivent respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans le cadre de leurs activités. En particulier :

- Corruption, extorsion ou détournement de fonds ; avantage inapproprié. Les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir à des actes de corruption, d'extorsion de fonds, de détournement de fonds, offrir ou accepter des pots-de vin ou user de tout autre moyen pour obtenir un avantage indu ou inapproprié. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables dans les pays où ils opèrent, la loi américaine relative à la corruption dans les transactions à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique relative à la corruption (UK

Anti-Bribery Act), la Convention de lutte contre la corruption de l'OCDE et toutes les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption. En outre, les fournisseurs ne doivent pas corrompre ou offrir des pots-de-vin ou tout autre paiement ou cadeaux inappropriés à un responsable, directeur, employé, représentant ou agent de Fortive ou d'une de ses filiales. Les fournisseurs doivent immédiatement signaler à Fortive toute circonstance au cours de laquelle un responsable, directeur, employé, représentant ou agent de Fortive ou d'une de ses filiales a formulé une telle requête ou demande inappropriée au fournisseur.

- Registres comptables. Les registres comptables des fournisseurs doivent (1) être maintenus et présentés conformément aux lois de la juridiction applicable, (2) en détails raisonnables et refléter précisément et correctement les transactions, biens, passifs, revenus et dépenses et (3) ne pas contenir d'entrées erronées ou trompeuses.
- Conflits d'intérêts. Les fournisseurs doivent immédiatement signaler à Fortive ou à la filiale indiquée de Fortive tout « conflit d'intérêts » porté à leur attention. Un « conflit d'intérêts » est toute circonstance, transaction ou relation impliquant directement ou indirectement les fournisseurs dans laquelle l'intérêt privé de l'un des employés de Fortive ou de ses filiales nuit ou même paraît nuire aux intérêts de Fortive et/ou de ses filiales.
- Signalement des violations au Code de conduite, interdiction des représailles. Les fournisseurs sont tenus d'avoir une politique interdisant tout comportement illicite et inapproprié pouvant susciter des préoccupations chez des employés et autres représentants des fournisseurs, et une procédure d'enquête et de résolution des incidents. Les fournisseurs ne doivent tolérer aucune représaille à l'encontre d'un employé ayant fourni de bonne foi un rapport en relation avec un abus, une intimidation, une discrimination, un harcèlement, ou une violation de la réglementation ou du présent Code, ou participant à une enquête en relation avec un rapport.

DROIT DU TRAVAIL ET EMPLOI

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de droit du travail et d'emploi. En particulier :

- Indemnités. Les fournisseurs doivent respecter toutes les réglementations et lois applicables sur les salaires et la durée du temps de travail, y compris les lois relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux autres indemnités, et accorder tous les avantages et droits sociaux.
- Durée du temps de travail. Les fournisseurs doivent respecter la durée du temps de travail conformément à toutes les réglementations et lois applicables. Les fournisseurs n'exigeront pas que leurs employés dépassent la durée du temps de travail et des heures supplémentaires prévue dans la loi nationale applicable.
- Travail forcé / Travail pénitentiaire. Les fournisseurs ne feront pas appel au travail forcé ou non volontaire, notamment au travail en prison, à la servitude pour dettes, sous contrainte, ou s'engager dans toute forme de trafic humain.
- Travail des enfants. Les fournisseurs ne feront pas appel au travail des enfants. Le terme « enfants » désignant toute personne mineure de (1) moins de 16 ans ou (2) toute personne n'ayant pas l'âge requis pour exercer un emploi selon la loi applicable. Les fournisseurs se conformeront à toutes les réglementations et lois applicables relatives à l'emploi des mineurs.

- Traitement juste. Conformément aux lois et réglementations applicables relatives à l'emploi et au travail, les fournisseurs doivent traiter chaque employé avec dignité et respect, et ne devront pas menacer des employés ou leur faire subir des traitements pénibles ou inhumains, y compris que ce soit par harcèlement sexuel, abus sexuel, châtement corporel, contrainte psychologique ou physique ou violence verbale.
- Discrimination. Les fournisseurs refuseront toute discrimination illicite à l'encontre d'un employé dans leurs pratiques d'embauche ou condition de travail fondée notamment sur la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la couleur, l'âge, l'origine nationale, le handicap physique, la religion, ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
- Liberté syndicale. Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs à la liberté syndicale tels que la loi l'autorise et conformément à toutes les lois applicables.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent se conformer à la législation et à la réglementation applicable en matière d'environnement, de santé et de sécurité. En particulier :

- Sécurité sur le lieu de travail et plans d'urgence. Les fournisseurs doivent créer un environnement de travail favorable à la sécurité et à la santé des employés en veillant à respecter voire à dépasser les normes de sécurité internationales. Les fournisseurs doivent mettre en place des procédures de gestion des situations d'urgence telles que les incendies, les déversements et les catastrophes naturelles.
- Protection de l'environnement. Les fournisseurs doivent chercher à préserver les ressources naturelles et énergétiques, à réduire les déchets, l'utilisation de substances dangereuses et l'impact négatif sur l'environnement.

SYSTÈME DE GESTION, SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ ET COMPTES RENDUS

- Système de gestion et communication. Les fournisseurs doivent établir et maintenir un système de gestion raisonnablement conçu pour garantir la conformité, atténuer les risques inhérents au code de conduite et faciliter l'amélioration continue dudit code de conduite. Les fournisseurs doivent s'assurer que le Code de conduite est communiqué de manière adéquate à tous les responsables, directeurs, employés, représentants, agents et sous-traitants.
- Surveillance et conformité. Les fournisseurs doivent conserver toute la documentation nécessaire permettant de prouver leur conformité au présent code de conduite, et fourniront à Fortive ou à sa filiale indiquée un accès à cette documentation sur simple demande de la part de Fortive ou de ladite filiale. Les fournisseurs comprennent que Fortive, ses filiales ou agents désignés (y compris les tiers) s'autorisent à effectuer des activités de surveillance pour évaluer la conformité à ce code de conduite, y compris l'inspection des installations et l'examen des livres et registres du site fournisseurs. Ni Fortive ni ses filiales ou agents autorisés n'assument la responsabilité de surveiller et de garantir la conformité au code de conduite et les fournisseurs comprennent qu'ils assument entièrement la responsabilité de la conformité intégrale à ce code de conduite par leurs responsables, directeurs, employés, représentants et agents.
- Comptes-rendus. Dès qu'ils en ont connaissance, les fournisseurs doivent

immédiatement signaler à Fortive au +1-855-846-6726, ou sur <http://fortive.ethicspoint.com>, tout comportement inapproprié avéré ou suspecté d'un fournisseur ou d'employés de Fortive ou de ses filiales.

One-Step Dialing

Country	Toll-Free Number
Australia	1-800-76-9154
Brazil	0800-892-0716
Canada	1-855-846-6726
China	4006013752
Hong Kong	800-96-1150
Japan	00531-11-0447 (KDDI) 0066-33-830677 (Softbank Telecom) 0034-800-600320 (NTT)
Korea	00308-13-3061
Mexico	001-844-579-6807
Russia	88005552742 (landline) +7 88005552742 (mobile)
Singapore	800-110-2215
United States	1-855-846-6726

Two-Step Dialing

Country	<u>STEP 1:</u> Call Toll-free AT&T Direct Access Number	<u>STEP 2:</u> Enter this number
Austria	0-800-200-288	1-855-846-6726
Czech Republic	00-800-222-55288	
Denmark	800-100-10	
Finland	0-800-11-0015	
France	0-800-99-0011	
Germany	0-800-225-5288	
Hungary	06-800-011-11	
Italy	800-172-444	
India	000-117	
Netherlands	0800-022-9111	
Poland	0-0-800-111-1111	
Portugal	800-800-128	
Slovakia	0-800-000-101	
South Africa	0-800-99-0123	
Spain	900-99-0011	
Switzerland	0-800-890011	
Taiwan	00-801-102-880	
Turkey	0811-288-0001	
UK (BT)	0-800-89-0011	

Country	<u>STEP 1: Call Toll-free AT&T Direct Access Number</u>	<u>STEP 2: Enter this number</u>
All Other Countries	Click link below to find you country's telephone number for Step One: http://www.business.att.com/bt/access.jsp?c=0	